Novembre 2011
Bulletin n°2

LE COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

INFO-PERFORMANCE

ASSURER L'INSCRIPTION DE LA POPULATION QUI LE DÉSIRE AUPRÈS DE GROUPES DE MÉDECINS DE PREMIÈRE LIGNE

Les recommandations du Commissaire

L'inscription de la population désigne l'existence d'une entente formelle entre un médecin et la personne qu'il traite. Le patient qui le désire s'inscrit auprès d'un médecin, qui s'engage alors à lui offrir les services médicaux de première ligne requis. Dans le cas des groupes de médecine de famille (GMF), cet engagement auprès du patient est aussi collectif.

L'inscription auprès d'une source de soins a démontré de multiples avantages, telles la création de relations de confiance entre les équipes traitantes et les personnes, une meilleure connaissance des besoins de soins et services spécifiques aux groupes vulnérables, une meilleure continuité des services et une utilisation efficiente et non duplicative des services de santé.

Dans son rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux de 2009, le Commissaire à la santé et au bien-être recommande que l'ensemble de la population soit inscrite auprès d'un médecin. Il ajoute que cette inscription est particulièrement importante pour les personnes vulnérables.

Enfin, le Commissaire insiste sur le fait que l'inscription auprès d'un médecin doit se faire de façon volontaire, afin de respecter le libre choix des patients.

Plus d'information >

LA MISSION DU COMMISSAIRE

La mission du Commissaire à la santé et au bien-être consiste à apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et Québécois. Chaque année, le Commissaire publie un rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux.

INSCRIPTION AUPRÈS D'UN MÉDECIN : PRÈS DE 60 % DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE INSCRITE

Au Québec, l'inscription d'un patient peut se faire auprès de tous les médecins généralistes (que le médecin soit affilié ou non à un groupe de médecine de famille) et il existe une inscription propre aux patients vulnérables. En contrepartie de l'inscription de leurs patients, les médecins reçoivent une rémunération spécifique.

Dans les dernières années, on a observé une augmentation importante du nombre de personnes inscrites auprès d'un médecin affilié à un GMF avec en moyenne 370 000 nouvelles inscriptions par année. Le nombre d'inscrits est donc passé de 1 million en 2006-2007 à 2,6 millions en 2010-2011. Aujourd'hui, c'est donc environ un tiers (33 %) de la population québécoise qui est inscrite auprès d'un médecin affilié à un GMF (figure 1).

En plus de ces personnes, près de 2 millions de Québécois sont inscrits auprès d'un médecin non affilié à un GMF. C'est donc un total de 4,6 millions de personnes qui sont inscrites auprès d'un médecin (affilié ou non à un GMF), soit 59 % de la population. Même s'il reste encore 41 % de la population à couvrir, les progrès réalisés ces dernières années sont très encourageants. On note toutefois que ces progrès sont très variables d'une région à l'autre du Québec.

Figure 1 Évolution du nombre et du pourcentage de personnes inscrites auprès d'un médecin affilié à un GMF

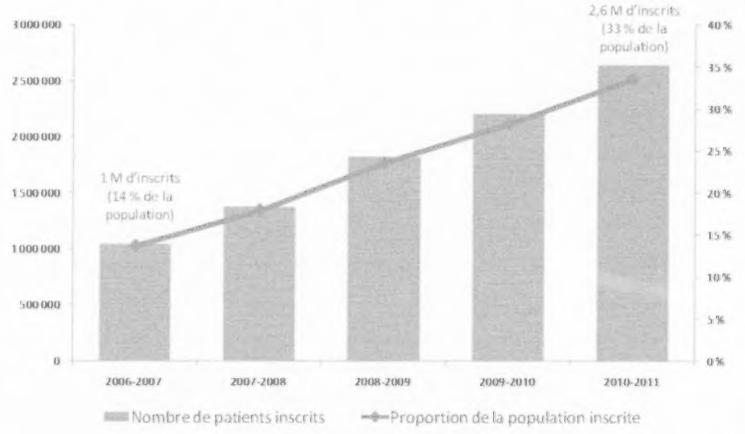

Référence : Rapports annuels de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux (2006-2007 à 2010-2011)

INSCRIPTION AUPRÈS D'UN MÉDECIN : DES DISPARITÉS ENTRE LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Il existe de grandes disparités régionales en ce qui concerne l'inscription de la population auprès d'un médecin (figure 2). Alors que dans certaines régions (Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches et Saguenay–Lac-Saint-Jean), les trois quarts de la population sont inscrits auprès d'un médecin, dans d'autres régions (Laurentides et Montréal), moins de la moitié des personnes est inscrite auprès d'un médecin. À Montréal, on observe également que seulement 15 % des personnes sont inscrites auprès d'un médecin affilié à un GMF (comparativement à 33 % pour l'ensemble du Québec). Ce faible pourcentage s'explique par le sous-développement de ce mode d'organisation à Montréal. C'est une situation qu'il est nécessaire d'améliorer dans le futur.

ACCÈS À UN MÉDECIN DE FAMILLE : DES DISPARITÉS ENTRE LES SOUS-GROUPES DE LA POPULATION

Même si les personnes ne sont pas inscrites auprès d'un médecin, elles peuvent quand même avoir un médecin de famille. Ainsi, au Québec, on estime qu'environ les trois quarts des personnes ont un médecin de famille. C'est moins qu'en Ontario et beaucoup moins que dans certains pays (comme les Pays-Bas et la Norvège), où pratiquement toute la population a un médecin de famille.

L'accès à un médecin de famille présente de grandes variations selon les sous-groupes de la population (figure 3). Ainsi, les plus jeunes (18-34 ans) ont moins souvent un médecin de famille que les personnes de plus de 50 ans (respectivement 57 % et 84 %). C'est plutôt bon signe, puisque les personnes plus âgées sont celles qui ont le plus besoin d'un médecin régulier qui peut assurer les suivis nécessaires. Autre signe positif, l'universalité du système de santé fait que le revenu des personnes n'est pas associé à l'accès à un médecin de famille. Par contre, on note que les hommes et les immigrants ont moins souvent un médecin de famille que les autres. Il faudra donc porter une attention particulière à ces populations afin de leur faciliter l'accès à un médecin de famille.

Figure 2. Proportion des personnes inscrites auprès d'un médecin selon les régions du Québec

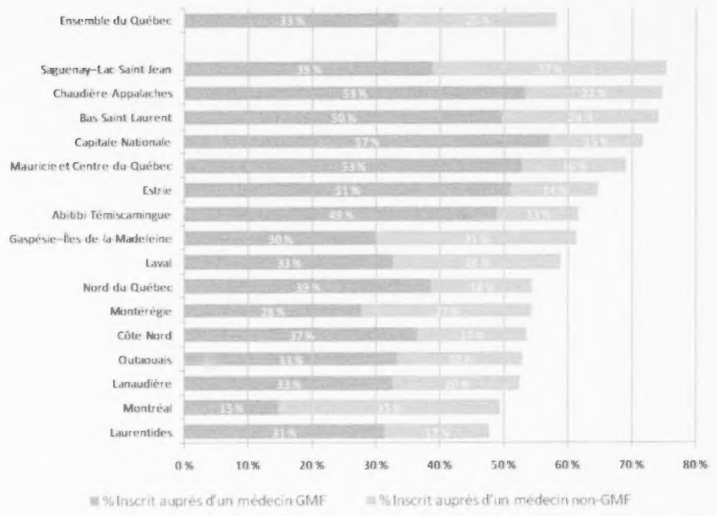

Référence : Régie de l'assurance maladie du Québec, 2011

Figure 3. Proportion des personnes de 18 ans et plus qui ont un médecin de famille en fonction de leurs caractéristiques, 2010

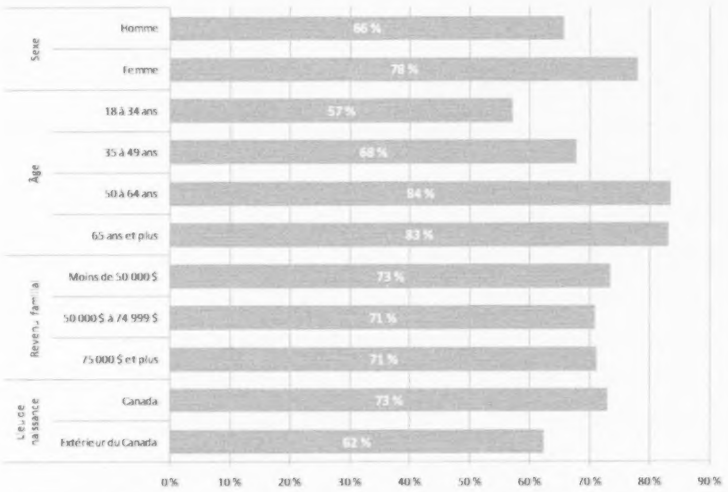

Référence : Enquête internationale du Commonwealth Fund de 2010

LES ENQUÊTES DU COMMONWEALTH FUND

Depuis 2008, le Commissaire à la santé et au bien-être collabore avec le Commonwealth Fund dans le cadre d'une enquête internationale sur les politiques de santé réalisée dans une dizaine de pays, dont le Canada et les États-Unis. L'objectif de cette enquête est d'évaluer la perception de la population et des médecins sur le système de santé et la qualité des soins offerts.

Relativement à ces enquêtes annuelles, le Commissaire s'assure de la sélection d'un échantillon représentatif de la population québécoise afin de pouvoir comparer le Québec aux autres provinces canadiennes et aux pays participants de l'étude.

Les données présentées dans ce document proviennent de l'enquête de 2010 du Commonwealth Fund. **Plus d'information >**

Ce document a été réalisé en collaboration avec la Direction de l'analyse et de l'évaluation des systèmes de soins et services de l'Institut national de santé publique du Québec.

Commissaire à la santé et au bien-être
Québec